



## Laurentides (R15)

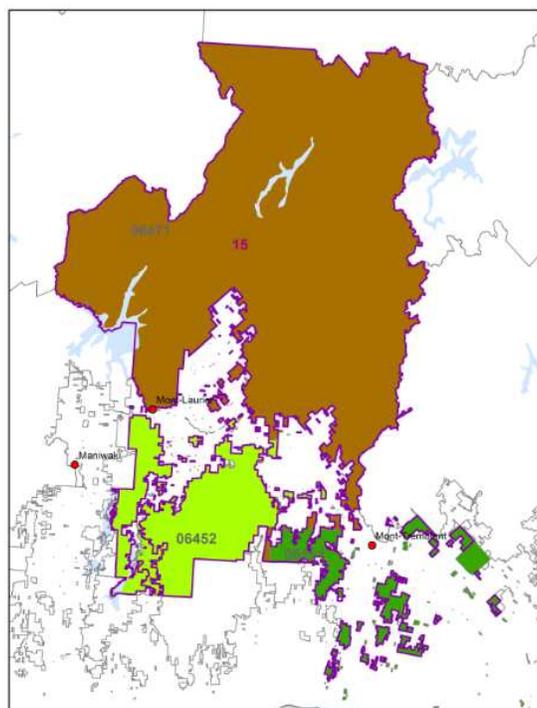
### Contexte

Dans la région des Laurentides (R15), la partie nord de l'unité d'aménagement (UA) 061-52 et l'UA 064-51 ont été fusionnées pour former l'unité d'aménagement 064-71. La partie sud de l'UA 061-52 a quant à elle été intégrée à l'UA 061-51. Ces changements ont été faits en vertu de l'arrêté ministériel (AM 2016-007) du 23 septembre 2016 et entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018.

Les UA 061-51 et 061-52 ont un nouveau calcul des possibilités forestières (CPF) pour la période 2018-2023 puisque de nouvelles données d'inventaire forestier étaient disponibles. Les résultats préliminaires de ces calculs ont été présentés lors de la revue externe de 2016.

Les possibilités forestières 2018-2023 des UA qui seront en vigueur pour la période 2018-2023 ont été calculées de la façon suivante :

- 061-51 : Selon l'addition des nouveaux CPF 2018-2023 de la 061-51 et de la partie sud de la 061-52
- 064-52 : Selon une mise à jour du CPF 2015-2018.
- 064-71 : Selon l'addition d'une mise à jour du CPF 2015-2018 de la 064-51 et du CPF 2018-2023 de la partie nord de la 061-52.



Description du territoire		
Superficie totale des unités d'aménagement	1 528 420 ha	
Superficie retenue au calcul	1 096 460 ha	72 %

Le territoire s'étend du sud au nord sur les domaines bioclimatiques de l'érablière à caryer cordiforme, de l'érablière à bouleau jaune, de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc. Ce gradient fait en sorte qu'une grande diversité de peuplements forestiers y est présente, ce qui implique une variété d'activités d'aménagement forestier.

Dans la partie sud du territoire, la forêt est surtout aménagée par les coupes partielles alors qu'en progressant vers le nord, les coupes finales deviennent de plus en plus importantes. Cependant, comme la récolte de bois est axée sur plusieurs essences, leurs utilisations permettent de générer plusieurs produits. Cette diversité d'essences en matière d'aménagement forestier constitue une problématique au niveau de l'intégration des coupes. La diversité de la structure industrielle peine à mettre en marché une variété de produits ligneux provenant de ce grand territoire.

La région des Laurentides est également un lieu géographique où est proposée une grande variété d'activités récréatives. Au sud, la villégiature est très importante, compte tenu du fait qu'elle se situe à proximité de la région de Montréal alors qu'au nord, ce sont plutôt les activités fauniques qui sont particulièrement importantes. Face à cette réalité, l'aménagement forestier doit se faire dans un contexte d'harmonisation avec les autres utilisateurs de la forêt.

Particularités régionales
Le territoire compte de sept ZEC, 27 pourvoies, trois réserves fauniques (Papineau-Labelle, Rouge-Matawin et La Vérendrye) et le Parc national d'Oka.
Les communautés algonquines, atikamekw et mohawk fréquentent ce territoire.
La partie sud du territoire est aux prises avec la maladie corticale du hêtre.

## Possibilités forestières pour la période 2018-2023

La décision du Forestier en chef pour la région des Laurentides repose sur les éléments suivants :

Éléments considérés pour la détermination 2018-2023	UA	Impact
Rapport final d'analyse des possibilités forestières 2018-2023	061-51	
	061-52	
Rapport de détermination des possibilités forestières 2015-2018	064-51	
	064-52	
Impact des modalités de la certification forestière transmises par le requérant	064-51	3 %
	064-52	2 %
Limitation des variations à la baisse des possibilités forestières <sup>1</sup>	061-51	SEPM à -10 %

<sup>1</sup> Voir la fiche Détermination 2018-2023 – Processus et principes

D'autres analyses ont été réalisées mais n'ont pas été retenues car les résultats ont démontré que les impacts étaient non significatifs et que la pérennité de la ressource n'est pas compromise.

Le tableau suivant présente les possibilités forestières déterminées par le Forestier en chef pour cette région ainsi que leur variation par rapport à celles en vigueur pour la période 2015-2018.

Unités d'aménagement	Possibilités forestières 2018-2023 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
061-51	11 400	1 400	3 100	1 300	8 700	3 700	12 100	38 900	12 900	93 500
064-52	24 700	6 400	12 400	3 700	18 400	7 400	22 700	66 500	31 800	194 000
064-71	677 600	37 900	4 000	15 200	94 600	355 300	185 300	189 000	37 600	1 596 500
2018 - 2023	713 700	45 700	19 500	20 200	121 700	366 400	220 100	294 400	82 300	1 884 000
2015 - 2018	671 200	43 500	19 600	19 300	118 100	354 700	201 000	285 900	80 300	1 793 600
Écart	6,3%	5,1%	-0,5%	4,7%	3,0%	3,3%	9,5%	3,0%	2,5%	5,0%

En rouge : Valeur affectée par la décision administrative limitant les baisses. La valeur originale apparaît au rapport final d'analyse.

## Éléments ayant un effet sur les possibilités forestières 2018-2023

Les informations suivantes font état des principaux éléments ayant eu un effet à la hausse ou à la baisse sur les possibilités forestières 2018-2023 par rapport à celles en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015.

### Effet à la hausse sur les possibilités forestières

Augmentation du volume sur pied des essences résineuses, en particulier du sapin baumier, en raison du nouvel inventaire forestier

Meilleur rendement des courbes d'évolution<sup>2</sup>

Prélèvements en volume plus élevés pour les coupes partielles

Diminution des impacts au niveau des enjeux retenus et de la coupe mosaïque

Retrait de l'effet des éléments de la certification forestière

### Effet à la baisse sur les possibilités forestières

Augmentation du niveau de legs biologiques au sein des coupes finales

<sup>2</sup> Voir le rapport *Comparaison des courbes d'évolution employées dans le cadre des CPF 2018-2023 et 2015-2018* sur le site Internet du Forestier en chef.

## Autres éléments considérés

Les modalités prévues au calcul des possibilités forestières permettent de prendre en compte les objectifs locaux et régionaux, tout en respectant les lois et les règlements en vigueur. L'intégration de ces éléments procure d'autres bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Autres éléments considérés
Prise en compte des aires protégées décrétées, candidates et des autres exclusions
Intégration d'éléments convenus avec les communautés autochtones
Modalités de récolte dans les paysages visibles identifiés
Intégration de cibles reliées aux vieilles forêts et aux forêts en régénération
Modalités d'aménagement pour l'habitat hivernal du cerf de Virginie
Legs biologiques au sein des coupes finales

## Recommandations du Forestier en chef pour la période 2018-2023

Pour la région des Laurentides, le Forestier en chef fait des recommandations au ministre pour les éléments suivants :

Éléments de recommandation
Retrait de l'effet de la certification forestière dans les possibilités forestières déterminées
Suivi de l'évolution de la maladie corticale du hêtre

Pour en savoir plus sur les résultats et les recommandations, consultez les fiches et les rapports sur le site Internet du Forestier en chef<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2018-2023/possibilites-forestieres-2018-2023/> (consulté le 14 novembre 2016)